



Piste cyclable devant mon domicile

Par **Justine279**, le **15/03/2023 à 18:22**

Bonjour,rrnrnJ'ai une petite question, nous avons acheté une maison en septembre 2021, depuis nous devons stationné un de nos véhicule sur le trottoir (celui ci étant bas, si nous voulons monter la pente devant le garage, le pare-choc se décroche de la voiture) , bien évidemment nous nous serons au maximum sur le muret qui borde la maison.rrnrnMais la municipalité va mettre en place une piste cyclable sur notre rue.. Personne ne nous a avisé de cette décision. rnrnComment va se passer ce stationnement ?rnrnLa voiture ne peut vraiment pas être garée ailleurs..

Par **amajuris**, le **15/03/2023 à 19:03**

bonjour,rrnrnla commune est gestionnaire de son domaine public, elle peut donc prévoir de créer une piste cyclable qui passe devant votre maison.rrnrnce genre de travaux est financé, programmé, ce sujet a du être abordé à plusieurs reprises lors des réunions de votre conseil municipal.rrnrnle stationnement de votre véhicule lorsque vous rentrez chez vous, est votre problème.rrnrnles trottoirs sont prévus pour les piétons, y stationner un véhicule est un stationnement très gênant (art.R147-11 du code de la route) donc verbalisable.rrnrnsalutations

Par **Lag0**, le **16/03/2023 à 06:56**

[quote]rnde depuis nous devons stationné un de nos véhicule sur le trottoirrrnrn[/quote]rnrnBonjour,rrnrnLe stationnement sur trottoir est un stationnement très gênant, article R417-11 du CR, amende de 135€.rrnrn[/quote]rnrnComment va se passer ce

stationnement ?
La voiture ne peut vraiment pas être garée ailleurs..
Le stationnement sera toujours interdit sur le trottoir, piste cyclable ou non...
Il va bien falloir trouver un stationnement autorisé.

Par **Justine279**, le **16/03/2023 à 08:16**

Merci pour vos réponses.
Nous habitons dans un village, où il n'y a que des trottoirs et pas de parking où stationner.
Mis à part le parking de l'école qui est à 10min à pied de la maison.
Travaillant à l'hôpital et étant posté avec deux enfants en bas âge vous vous doutez bien que je ne peux garer ma voiture si loin.
Je vais tenter d'avoir un rdv avec la maire pour que l'on puisse trouver une solution ensemble..
Encore merci à vous..

Par **amajuris**, le **16/03/2023 à 11:34**

bonjour,
votre maire ne pourra pas modifier le code de la route.
salutations

Par **goofyto8**, le **16/03/2023 à 17:12**

Bonjour,
Vous dites que vous avez un garage.
Pourquoi ne pas stationner votre véhicule dans celui-ci ?

Par **amajuris**, le **16/03/2023 à 17:18**

justine a écrit : "*nous devons stationné un de nos véhicule sur le troittoir*"
je présume que justien a plusieurs véhicules qui ne peuvent pas stationner dans sa propriété.

Par **Justine279**, le **16/03/2023 à 17:28**

J'ai un Renault captur qui est plus haut que la citroen c2 donc ce véhicule est dans l'allée et rentre dans le garage qui est en haut de cette pente, mais la c2 étant trop basse elle ne peut être stationnée dans cette allée. Nous avons déjà tenté et le pare choc s'est décroché de la voiture..

Par **valparaiso**, le **16/03/2023 à 20:09**

bonsoir,
C'est toujours les mêmes problèmes.
Dans ma commune le PLU oblige à la construction de places de parking mais les gens utilisent ensuite leur garage pour y stocker

des affaires et stationnent leur véhicule devant leur domicile. Souvent sur le trottoir.